

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 22 mai 2015

N° 2015-5-3-6

**REALISATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT A ORBEY
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public du Département, jointe à la présente délibération, autorisant la Commune d'ORBEY à occuper un délaissé du domaine public routier départemental (RD 48) dans le cadre de l'implantation d'une station d'assainissement autonome et définissant les modalités d'entretien des ouvrages installés incombant à la Commune,

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention avec la Commune d'ORBÈY.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions